

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 11 mai 2023

Délibération n° 20230511.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants : 12</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 3	- dont abstention : 0
Absent : 1	
Absent retardataire : 1	

Le jeudi 11 mai 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 05/05/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (pouvoir à Mr Patrick ROCHE), Madame

Amandine DARBON (pouvoir à Mme Hélène TESTARD),
Madame Françoise DUSSUC (pouvoir à Mr Yoann VIOLLET)

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

ABSENT RETARDAIRE : Monsieur Thibaut MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Convention avec l'Agence 01 pour étude faisabilité et MOE pour sécurisation carrefour Sénissiat

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier et son évolution. L'acceptation du projet d'aménagement d'Ain Habitat permet que cette zone soit reconnue en agglomération et modifie le projet. Le projet sera porté par la commune. Les demandes de subventions sont à faire avant le 15 juin prochain.

La commune souhaite se faire accompagner pour ce projet. Elle a contacté l'Agence 01, qui propose une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et une mission d'œuvre pour la sécurisation de la RD 81A, rue de la Fontanette et la rue de la Gare (hameau de Sénissiat).

Cette convention porte sur les rapports entre les parties en ce qui concerne les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivant :

- Etude de faisabilité ;
- Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT
- Suivi des travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de conventionner avec l'Agence 01 pour une maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et une mission d'œuvre pour la sécurisation de la RD81 A, rue de la Fontanette et la rue de la Gare

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230524-20230511-2-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2023